



A Morillon le 18 février 2022

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal se réunira le **Judi 24 février 2022 à 20 h 30, Salle du Conseil en Mairie.**
La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance comme le précise l'article L.2121-15 du CGCT.

L'ordre du jour de la séance portera sur les points suivants :

1. **Fonctionnement des assemblées** - Adoption du procès-verbal du 20 janvier 2022
2. **Fonctionnement des assemblées** - Décisions prises par le maire
3. **Finances** – Débat d'orientation budgétaire de la commune de Morillon pour l'année 2022
4. **Ressources humaines** – Ratios de promotion des agents pour 2022
5. **Foncier** – Acquisition par voie amiable des parcelles cadastrées section A n°58 et A n°59, lieudit « le Chéry », et appartenant aux consorts WOLTER
6. **Foncier** – Bail commercial avec Mme DUPRE épouse DESCHAMPS Brigitte pour le restaurant « la Carline »
7. **Questions diverses**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Simon BEERENS-BETTEX